

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27  
Présents 26  
Votants 27  
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260402-DCM\_2026\_04\_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 02 avril

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André GACHET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2026

PRESENTS André GACHET, Sébastien DE ARAUJO, Florence PICHON, Alain RENE, Martine MEILLIER, Quentin ROURE, Isabelle ELVINGER, Philippe BERLANDE, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Corine JEAY, Hubert GODARD, Fabienne GIBASSIER, Annabelle BOURGIN, Marjorie COMBE, Jennifer CAPEL, Anna Paola ROYON, Magali ROUCHON, Jean-Baptiste CHAMBEFORT, Julien LOUAT, Laurent BRUYERE, Sandrine GRANGER, Christelle MELI, Grégoire GRANGER, Laetitia PAYET, Nicolas LOPEZ.

ABSENT : Jean-Philippe PELLEGRIN.

POUVOIR : Jean-Philippe PELLEGRIN à Grégoire GRANGER.

SECRETAIRE : Corine JEAY.

Délibération n°2026 04 09

**OBJET** : ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-33 par lequel le conseil municipal procède à la désignation de ses membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles D. 411-1 à D. 411-6 relatifs à l'organisation et au fonctionnement des conseils d'écoles,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 27 mars 2026 constatant l'élection du maire et de six adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses représentants au sein des conseils d'écoles de l'école maternelle et élémentaire pour le mandat en cours,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne, à l'unanimité :

- Madame Florence PICHON, membre titulaire,
- Madame Jennifer CAPEL, membre suppléant.

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 08 avril 2026

Le maire,  
André GACHET



Le secrétaire de séance,  
Corine JEAY



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le : 10-04-2026  
Publié ou Notifié  
le : 10-04-2026